



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Avis sur le Projet de territoire de l'Alsace du Nord

JUIN 2022



Sommaire

Préambule	p.3
La saisine	p.4
Le projet de territoire de l'Alsace du Nord	p.6
Observations générales	p.7
Observations particulières par axe stratégique	p.8
Suivi et évaluation du projet de territoire	p.18

Le Conseil de développement de l'Alsace du Nord

Installé en janvier 2020, **le Conseil de développement de l'Alsace du Nord est l'instance de consultation citoyenne du PETR de l'Alsace du Nord**. Selon les termes de la loi, le conseil de développement réunit des habitants, des personnalités qualifiées issues des milieux économiques, sociaux, environnementaux, culturels et éducatifs, en tenant compte des obligations de parité hommes-femmes et de reflet de la population du territoire dans ses différentes tranches d'âges. Il est composé de 58 membres bénévoles engagés pour 6 ans et renouvelés après chaque élection locale.

Un Conseil de développement commun

Fruit d'une volonté politique commune, le Conseil de développement présente la particularité d'être mutualisé à l'échelle des 6 communautés membres du PETR de l'Alsace du Nord : Agglomération de Haguenau, Pays de Niederbronn-les-Bains, Pays de Wissembourg, Outre-Forêt, Basse-Zorn et Sauer-Pechelbronn.

La commission « Avis sur les stratégies et projets de territoire »

Le Conseil de développement est amené à formuler un avis sur différents projets de territoire, sur saisine du PETR ou des établissements publics de coopération intercommunale qui le composent. Une commission spécifique a été constituée à cet effet.

C'est le cas du projet de territoire de l'Alsace du Nord pour lequel la commission s'est réunie deux fois :

- 1^{ère} réunion le 05 avril 2022
- 2^{ème} réunion le 03 mai 2022

Les membres de la commission « Avis sur les stratégies et projets de territoire » en sont les suivants :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| 1. M. Marc BECKER (CAH) | 11. M. Thierry BOS (CCBZ) |
| 2. M. François BRUNAGEL (CAH) | 12. Mme Isabelle HEUMANN (CCOF) |
| 3. M. Yann GAUDEAU (CAH) | 13. M. Denis SCHARRENBARGER (CCOF) |
| 4. M. Thomas GILLIG (CAH) | 14. M. Matthieu KERN (CCPN) |
| 5. M. Olivier KLOTZ (CAH) | 15. Mme Muriel STURTZER (CCPN) |
| 6. M. Michel MUNZENHUTER (CAH) | 16. M. Emmanuel GAUCHER (CCPW) |
| 7. M. Mathieu ROCHER (CAH) | 17. Mme Corinne BLOCH (CCSP) |
| 8. M. Christian SCHOTT (CAH) | 18. Mme Cindy LEOBOLD (CCSP) |
| 9. Mme Marie-Odile STRASSER (CAH) | 19. Mme Véronique POINTEREAU (CCSP) |
| 10. Mme Nadine WANNER (CAH) | |

Le PETR de l'Alsace du Nord a été créé le 1^{er} janvier 2019 par transformation du syndicat mixte du SCoT de l'Alsace du Nord.

Les textes régissant le fonctionnement des PETR disposent que « *dans les douze mois suivant sa mise en place, le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) élabore un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le composent.*

Le projet de territoire définit les conditions de développement économique, écologique, culturel et social dans le périmètre du pôle d'équilibre territorial et rural. Il précise les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique qui sont conduites par les établissements publics de coopération intercommunale ou, en leur nom et pour leur compte, par le pôle d'équilibre territorial et rural. Il doit être compatible avec le schéma de cohérence territoriale applicable dans le périmètre du pôle. Il peut comporter des dispositions relatives à toute autre question d'intérêt territorial.

[...]

Le projet de territoire est soumis pour avis à la conférence des maires et au conseil de développement et approuvé par les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre membres du pôle. [...] »

Sollicité par le Président du PETR de l'Alsace du Nord, par un courrier en date du 15 mars 2022, le Conseil de développement rend le présent avis sur le projet de territoire de l'Alsace du Nord.

Cette saisine du Conseil de développement de l'Alsace du Nord s'inscrit dans l'exercice des missions dévolues à une telle instance de consultation citoyenne.

L'avis du Conseil de développement a été présenté au bureau du 28 juin 2022.

HAGUENAU, le 15 mars 2022

Le Président du PETR de l'Alsace du Nord
à
Monsieur le Président du Conseil de développement
de l'Alsace du Nord
PETR de l'Alsace du Nord
84 ROUTE DE STRASBOURG
BP 70273
67504 HAGUENAU Cedex

réf : ga/22-003
Affaire suivie par Géraldine STAERLE
geraldine.staerle@alsacedunord.fr

Objet : Saisine du conseil de développement de l'Alsace du Nord sur le projet de territoire de l'Alsace du Nord

Monsieur le Président,

Le PETR de l'Alsace du Nord s'est engagé dans l'élaboration de son projet de territoire, pour le compte et en partenariat avec les 6 intercommunalités qui le composent.

Le projet de territoire est un document cadre définissant les ambitions communes qui présideront à l'aménagement et au développement de l'Alsace du Nord. Véritable fil conducteur à l'action publique, il permettra ainsi de répondre aux nouveaux enjeux du territoire et d'orienter les actions à mener dans diverses thématiques, en particulier en matière d'aménagement de l'espace et de transition climatique.

Le comité syndical du PETR a arrêté son projet de territoire le 17 décembre 2021. Comme le prévoit la loi, le conseil de développement est consulté sur le projet de territoire. Aussi, je saisis le conseil de développement pour avis.

Vous remerciant par avance de l'attention que portera le conseil de développement à cette saisine, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Claude Sruwa
Président



Le projet de territoire de l'Alsace du Nord

Stratégiquement positionnée entre deux métropoles régionales, l'Alsace du Nord est partie prenante du bassin rhénan et doit s'affirmer en tant que telle en soutenant la place de l'agglomération de Haguenau - 4^{ème} agglomération alsacienne- dans le maillage régional et métropolitain. Les mutations socio-économiques rapides et profondes de ces dernières années doivent amener l'Alsace du Nord à se positionner encore davantage sur la scène métropolitaine et également transfrontalière avec laquelle elle a développé depuis de nombreuses années une coopération active à travers l'Eurodistrict PAMINA.

Abritant le quatrième bassin d'emploi de l'aire métropolitaine, l'Alsace du Nord fait de son attractivité et de son dynamisme économique un des défis majeurs du territoire. L'un des grands enjeux est d'assurer la poursuite et la croissance du développement économique, c'est la clé du maintien d'un dynamisme de l'Alsace du Nord. A côté de la vitrine productive héritée de son passé industriel et de son agriculture, l'Alsace du Nord peut s'appuyer sur toutes ses autres composantes telle que l'économie présentielle liée à sa population et aux nombreuses entreprises présentes. Les ressources issues de la très grande richesse patrimoniale et environnementale de l'Alsace du Nord, les ressources thermale et géothermale, la forêt ou encore le massif vosgien, offrent également d'importantes perspectives de développement touristique et économique.

La stratégie de territoire doit permettre les conditions d'épanouissement à ce dynamisme économique pour en assurer sa pérennité et sa croissance. Cette stratégie a également pour ambition de promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable des territoires qui composent l'Alsace du Nord. En ce sens, l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants en répondant de la manière la plus efficace possible à leurs besoins en logement, en emploi, en équipements et en services de proximité, en mettant l'accent sur la mobilité qui constitue un levier majeur de développement et d'attractivité, dans une perspective d'aménagement équilibré du territoire.

La brutalité de la crise sanitaire qui a frappé le monde, et depuis peu la guerre en Ukraine, bouleversent l'économie et n'épargnent aucun secteur ni aucun territoire. L'Alsace du Nord n'échappe pas à ce constat. Elle doit tirer les conséquences de ces crises et créer les conditions d'une économie soutenable, performante, résiliente et solidaire, pour être au rendez-vous des grandes transitions.

3 grands thèmes prioritaires définissent ce projet :

- I. Le positionnement et le rayonnement de l'Alsace du Nord**
Capitaliser sur la position de l'Alsace du Nord dans l'aire métropolitaine et le bassin transfrontalier
- II. L'attractivité, la complémentarité et la solidarité des territoires**
Faire de la diversité une force pour l'Alsace du Nord
- III. Les transitions, les innovations et les opportunités économiques**
Considérer l'ère des grandes transitions (énergétique, environnementale, numérique et sociétale) comme une opportunité et un fil conducteur pour l'Alsace du Nord



Observations générales

Document fondateur, le projet de territoire mobilise l'ensemble des acteurs locaux et détermine les objectifs communs pour disposer d'un fil rouge de l'action conjointe des communautés de l'aire géographique du PETR de l'Alsace du Nord. Il doit servir de support aux contractualisations avec les partenaires institutionnels.

A caractère prospectif, cette feuille de route est révisée à chaque nouvelle mandature.

Temporalité du projet de territoire

Le Conseil de développement relève la difficulté de prévoir un projet pour 10 ans avec des contextes nationaux et internationaux qui évoluent aussi vite : pandémie, guerre en Ukraine, accélération du dérèglement climatique, incertitudes financières des collectivités locales ...

Aussi, il juge indispensable de prévoir des bilans intermédiaires pour s'adapter et rectifier, au besoin, la trajectoire politique.

Illustrations du document

Pour le rendre plus appropriable, le Conseil de développement recommande d'ajouter une carte des périmètres de PETR à l'échelle de l'Alsace et des illustrations.

AXE 1 : Positionnement et rayonnement de l'Alsace du Nord

A. Renforcer les réseaux et les coopérations avec les métropoles régionales voisines : Eurométropole de Strasbourg et Karlsruhe

- Développer les mobilités et les coopérations diverses : santé & coopérations inter-hospitalières / formation & coopérations inter-universitaires / développement de réseaux de proximité qui sont de bons leviers d'actions à l'international
- Favoriser les échanges et les coopérations à travers l'Eurodistrict PAMINA : offre de santé dans l'espace PAMINA / mobilités quotidiennes transfrontalières à travers le plan de mobilité / la culture rhénane et le bilinguisme

REMARQUES

Sur le développement des réseaux de coopération

Le Conseil de développement souligne l'importance de la coopération industrielle en Alsace du Nord avec 4 réseaux d'échanges très actifs. Ces réseaux de coopération sont importants à maintenir car ils permettent de monter des actions collectives qui renforcent la compétitivité des membres de ces réseaux.

Sur les échanges et les coopérations à travers l'espace PAMINA

Le Conseil de développement souligne l'importance de faire vivre le **dialecte alsacien**.

S'agissant du **bilinguisme français/allemand**, le Conseil de développement recommande d'engager une action volontaire du territoire pour déployer l'enseignement de l'allemand et la formation du corps enseignant au bilinguisme, car l'initiative ne viendra pas du rectorat qui favorise plutôt l'anglais. A des fins statistiques, il relève qu'il serait intéressant de quantifier le nombre d'élèves en cursus bilingue et en immersion en Alsace du Nord.

Enfin, le Conseil de développement relève avec satisfaction l'ouverture d'un **cursus International Bachelor (IB) au Séminaire de Jeunes de Walbourg** à compter de la rentrée de septembre 2022. Ce nouveau cursus répond à une volonté de diversifier l'offre de formation internationale sur le territoire. Existant depuis 1968, l'IB* est un cursus universitaire avec un diplôme de bac international qui correspond à un niveau BAC+1 en France. L'approche est très différente du BAC en France, dont l'objectif est de former des citoyens altruistes ouverts à la culture de l'autre.

**A ne pas confondre avec l'ABIBAC qui est un double diplôme allemand et français.*

B. S'appuyer sur le pôle régional de l'agglomération de Haguenau et son effet d'entraînement au profit de l'Alsace du Nord

- Améliorer les conditions d'accessibilité du territoire à l'ensemble de l'aire métropolitaine et du Rhin Supérieur : développement du Réseau Express Métropolitain et Européen => important réseau de transport collectif dans l'aire métropolitaine
- Renforcer les fonctions de centralité (administratives, services de santé performants ou encore offre de formation en enseignement supérieur) : offre de formation universitaire à l'IUT de Haguenau, en matière d'équipement hospitalier ex. TEP SCAN numérique => nouvel outil de pointe au CH de Haguenau

REMARQUES

Sur les conditions d'accessibilité du territoire

Le Conseil de développement remarque qu'avec la mise en service du contournement ouest de Strasbourg, l'attractivité du secteur de Molsheim s'est renforcée (2 atouts majeurs de ce territoire => le tourisme et l'industrie). En conséquence de cela, **une plus forte tension sur l'emploi est à observer en Alsace du Nord**, par effet de vases communicants. Par conséquent, le Conseil de développement recommande de développer des synergies entre Haguenau et Molsheim/Obernai.

Par ailleurs, le Conseil de développement enjoint les autorités compétentes à **réaliser le contournement de Mertzwiller**, essentiel au développement du territoire du Pays de Niederbronn-les-Bains et du pays de Bitche.

Sur le renforcement des centralités

Le Conseil de développement relève que **2 000 postes sont vacants dans l'industrie, l'artisanat et le médico-social en Alsace du Nord**.

- L'industrie

Pour attirer plus de jeunes sur le territoire, le Conseil de développement propose de développer des logements étudiants, à l'instar de la Résidence junior Alter & Toit à Haguenau. De plus, l'approche intergénérationnelle qui a été initiée au quartier Thurot est intéressante.

En outre, les secteurs de Saint Dié des Vosges et de Forbach pourraient également constituer des viviers de personnes en recherche d'emploi. Pour cela, il faut développer de l'habitat pour l'accueil de ces nouvelles populations => Action Logement ou DOMIAL peuvent être de bons interlocuteurs.

- La santé et le médico-social

L'accès aux soins est menacé sous l'effet de la progression des déserts médicaux. Toutefois, le Conseil de développement observe **un développement des maisons médicales dans le Nord du territoire** qui pallie -modérément- le manque de professionnels de santé sur le territoire.

Dans un contexte de vieillissement prononcé de la population et de vieillissement des professionnels de santé, cette thématique de **l'accès aux soins est un sujet majeur pour le territoire.**

Acteurs économiques et décideurs locaux doivent innover et faire évoluer le territoire vers les métiers de demain (digital, économie circulaire...), même si c'est compliqué de prévoir l'avenir. La formation continue est un formidable outil d'adaptation aux métiers de demain.

- Observations spécifiques sur le pays de Niederbronn-les-Bains :

Le Conseil de développement relève avec désarroi la progressive déprise économique du secteur de Niederbronn-les-Bains.

Le tourisme est une alternative sérieuse pour ce territoire qui dispose de richesses naturelles à exploiter (massif vosgien, thermalisme), mais son développement est aussi étroitement lié à une activité économique en bonne santé.

AXE 2 : Attractivité, complémentarité et solidarité

A. Développer l'économie et les services de proximité

- Intensifier le poids de l'économie circulaire : à l'échelle individuelle ou collective et à tous les secteurs économiques : industrie, commerce, artisanat, agriculture...
- Développer des solutions locales d'écomobilité : connexions manquantes de pistes cyclables entre territoires, développement d'outils et services de covoiturage...

REMARQUES

Sur le poids de l'économie circulaire

Les industriels prévoient une baisse du marché de l'automobile. Avec un volume initial de 2 millions de voitures vendues en France/an, les industriels prévoient une baisse à moyen terme pour tendre vers 1,5 million (conjuncture économique, écomobilité, usages de la voiture...). Avec les nouvelles technologies, ils notent une baisse d'activité également dans les filières amont et aval, en intégrant également l'économie de ressources.

Le Conseil de développement relève que **les évolutions du contexte actuel doivent être autant d'opportunités de réinventer le territoire de l'Alsace du Nord**. Il faut de la créativité pour une meilleure résilience !

Sur les solutions locales de mobilité

Avec le renchérissement des prix des carburants, on assiste à une rétractation des distances de déplacement et à une révolution de la mobilité des personnes.

Le Conseil de développement relève que **le transport de marchandises a également un fort impact énergétique**, alors qu'il est absent du présent projet de territoire. Une réflexion est à mener autour du transport de marchandises (en particulier le fret), dans un contexte où le e-commerce a vu ses ventes exploser depuis la pandémie.

A noter enfin, qu'avec le développement des mobilités décarbonées et la fin des immatriculations de voitures thermiques à l'horizon 2035, une attention particulière devra être portée aux nouveaux besoins en électricité. Une réflexion sur le **maillage de bornes de recharge pour véhicules électriques** doit être engagée en Alsace du Nord.

B. Soutenir des stratégies de spécialisation et de singularité des territoires

- Accompagner les territoires dans leurs stratégies de développement économique et touristique, et de requalification de friches et de traitement des terrains pollués : engager une politique de requalification de friches économiques lorsque cela est pertinent
- Mettre en valeur les atouts et les ressources locales du territoire qui constituent des facteurs d'attractivité économique et résidentielle : tissu industriel dense, ressources souterraines, forêt & massif vosgien...

REMARQUES

Sur les stratégies de spécialisation et de singularité des territoires

Le thermalisme est une spécificité de l'Alsace du Nord. Actuellement vieillissant voire sinistré, le Conseil de développement approuve l'ambition de le faire évoluer vers du thermalisme de bien-être et de loisirs spécialisés, tout en préservant l'activité de santé.

Le Conseil de développement interpelle les décideurs locaux sur la forte concurrence qui s'opèrera avec le développement du pôle thermal de Nancy « Nancy, ville d'eau » et recommande de trouver de nouveaux relais de croissance qui assureront le développement des deux stations de Niederbronn-les-Bains et Morsbronn-les-Bains.

En outre, la diversification des activités des établissements thermaux vers du Wellness entrainera nécessairement une nouvelle demande d'hébergement, haut de gamme, pour une clientèle séjournante plus exigeante.

En conclusion, le Conseil de développement préconise de lancer un véritable plan MARSHALL du thermalisme !

Sur le développement touristique

Le Conseil de développement recommande que la stratégie touristique s'oriente vers un positionnement de gamme supérieure. Les visiteurs sont aujourd'hui des consommateurs de plus en plus exigeants. Ils veulent du haut de gamme ou de la « rusticité » dans sa plus belle expression, tout en soulignant l'importance du respect de l'environnement.

C. Accompagner les territoires dans des relations de complémentarité, de solidarité et de mutualisation

- Garantir un socle commun aux territoires sans en laisser hors-jeu, tout en veillant à un développement équilibré et cohérent de l'Alsace du Nord : chaque commune a un rôle à jouer dans le développement du territoire, selon son niveau dans l'armature urbaine
- Soutenir la revitalisation des centres-bourgs et encourager les complémentarités entre les territoires pour un avenir plus solidaire et plus résilient (équipements et services de santé performants et mutualisés, projets en faveur de l'épanouissement de la jeunesse, tourisme, agriculture, production d'EnR... : la répartition harmonieuse de fonctions diversifiées dans les cœurs de villes et de villages est la condition essentielle de l'attractivité du territoire
- Renforcer l'ingénierie au sein des territoires sur des thématiques communes : développer de l'ingénierie locale sur des sujets communs : mobilité, développement des EnR, déploiement des bornes électriques, rénovation énergétique, réalisation des tronçons cyclables manquants...

REMARQUES

Sur la solidarité entre les territoires

La **solidarité est un enjeu réel pour l'Alsace du Nord**, entre les territoires les plus riches et les moins riches. C'est le cas, notamment, dans le domaine de la culture. Le Conseil de développement relève que **les conditions du développement culturel sont peu considérées dans le document et ne bénéficient pas d'une feuille de route**. La culture joue pourtant un rôle important. Elle est créatrice de liens et elle est source d'attractivité.

Le Conseil de développement recommande de **développer une offre culturelle à l'échelle de l'Alsace du Nord**, avec des événements attractifs décentralisés => à l'instar du festival DECIBULLES dans le Val de Villé.

Une mutualisation de moyens, au niveau du territoire, pour des pôles et des événements culturels existants ou à venir : écoles de musique, théâtre, cinéma, harmonie, folklore, fête traditionnelle... serait à favoriser et à soutenir grandement.

Observations spécifiques sur le projet de fermeture de l'école de musique de Wissembourg

Au moment de la rédaction du présent avis, il est question de fermer l'école de musique de Wissembourg. Dans le prolongement de ce qui a été dit précédemment sur le rôle de la culture en tant que levier d'attractivité du territoire, le Conseil de développement rajoute que cette école de

musique joue un rôle social essentiel. Sa fermeture serait préjudiciable à la population et plus largement au territoire de l'Alsace du Nord.

AXE 3 : Transitions, innovations et opportunités économiques

A. Renforcer la résilience du territoire

- Mettre en œuvre des actions d'adaptation au dérèglement climatique
- Préserver et valoriser la biodiversité et une gestion qualitative de la ressource en eau

REMARQUES

Sur les actions d'adaptation au dérèglement climatique

Le Conseil de développement relève avec satisfaction l'ensemble du plan d'actions retenu dans le plan climat-air-énergie territorial de l'Alsace du Nord. Il recommande vivement de **repenser l'aménagement du territoire en regard de l'accélération climatique** (désimperméabilisation et renaturation des sols, gestion de l'eau, priorité aux transports collectifs...).

L'habitat bioclimatique joue un rôle important face à ces bouleversements. Le Conseil de développement recommande de penser autrement les règles d'urbanisme. Les aménagements des lots dans les lotissements (découpage et implantation) ne permettent pas toujours d'avoir des terrains adaptés à ce type d'habitat.

Sur la biodiversité et la gestion qualitative de la ressource en eau

- La gestion de l'eau

Pour limiter les impacts des événements extrêmes et préserver la ressource, la gestion des eaux de pluie doit se faire, dans la mesure des possibilités, **au plus près du lieu d'impact de la goutte d'eau**.

Le Conseil de développement recommande que cette notion soit prise en compte par les collectivités dans leurs projets d'aménagement.

- L'agroforesterie

Le Conseil de développement souligne les **effets bénéfiques multiples que peut jouer l'association des arbres avec des cultures et/ou des animaux sur une même parcelle agricole** : amélioration et diversification de la production des parcelles, restauration de la fertilité des sols, préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, production de bois-énergie et notamment, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, augmentation du stockage carbone par les sols.

- La trame verte et bleue

La trame verte et bleue est outil efficace pour maintenir la biodiversité dans nos territoires et lutter contre le changement climatique. Une trame verte et bleue est déclinée à l'échelle régionale.

Le Conseil de développement s'interroge sur l'échelle de pertinence et d'efficacité, et recommande une **reconstitution de cette trame à la plus petite échelle** en développant un maillage plus serré des continuités et des réservoirs écologiques. Cette trame verte et bleue « locale et multifonctionnelle » contribuera également à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire.

B. Réussir la transition énergétique de l'Alsace du Nord

- Accélérer l'amélioration de la performance énergétique du bâti et de l'éclairage
- Développer les énergies renouvelables et de récupération et adapter les réseaux de transport et de distribution de l'énergie

REMARQUES

Sur l'amélioration de la performance énergétique du bâti et de l'éclairage

Le Conseil de développement se réjouit de la mise en place du service « **Je rénove Alsace du Nord** » dont l'objectif est de développer et d'accompagner les rénovations énergétiques des bâtiments en Alsace du Nord. Le frein viendra sans doute de la main d'œuvre car le secteur du bâtiment est actuellement en tension forte.

C. Réaliser les nouvelles transitions avec les territoires

- Soutenir les territoires dans leurs efforts de mutation et d'innovation (aussi bien les collectivités, les habitants et tous les acteurs forces vives du territoire)
- Développer de nouvelles opportunités économiques en soutenant des filières de transition : géothermie profonde/lithium, hydrogène, filière bois, chimie verte ...
- Faire jouer à l'inclusion numérique un rôle central dans les politiques de transition comme dans les politiques de cohésion (télétravail, mobilités partagées, télémédecine, formation à distance, culture à distance, e-commerce et e-administration ...)
- Soutenir le développement de projets SMART pour des territoires et villes intelligents

REMARQUES

Sur le développement de nouvelles opportunités économiques et l'exploration de nouveaux gisements

- La filière de recyclage

Le Conseil de développement propose de rajouter le **recyclage comme nouvelle opportunité économique à explorer**. La filière de recyclage est prometteuse et doit être positionnée au cœur de l'économie. La réutilisation des matériaux, le ré-usage optimal des déchets considérés comme une matière première, sont un impératif qui impactera de manière croissante la conception, la production et même notre consommation.

- Les chutes de bois

Le Conseil de développement s'interroge sur **l'opportunité d'exploiter les chutes de bois**, compte-tenu de la couverture forestière du territoire.

Sur les efforts de mutation et d'innovation

Avec la démocratisation de la mobilité électrique, les utilisateurs - particuliers comme professionnels - sont toujours plus nombreux à chercher des solutions pour recharger leur véhicule.

Le Conseil de développement recommande d'engager une réflexion sur le **déploiement d'un maillage pertinent de bornes de recharge pour véhicules électriques en Alsace du Nord**.



Suivi et évaluation du projet de territoire

Evaluation du projet de territoire

Ainsi que cela a été dit en préambule, le Conseil de développement se rendra attentif aux bilans réguliers de ce projet de territoire pour coller au plus près des évolutions structurelles et conjoncturelles du territoire.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD

Maison du Territoire

84 route de Strasbourg – 67500 HAGUENAU

